

RCS : AVIGNON
Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 00447
Numéro SIREN : 437 776 511
Nom ou dénomination : MIROITERIE AVIGNONNAISE

Ce dépôt a été enregistré le 11/01/2018 sous le numéro de dépôt 114



IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012014	et clos le	31122014	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	x

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société: MIROITERIE AVIGNONNAISE SAS 1619 AVENUE DE L'AMANDIER 84140 MONTFAVET		Adresse du siège social:	
SIRET: 43777651100036		Ancienne adresse en cas de changement:	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées: MIROITERIE

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	100 275	Bénéfice imposable à 15%	38 120	Déficit
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%			
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies
 Jeunes entreprises innovantes
 Zones franches urbaines
 Pôle de compétitivité

Entreprises nouvelles, art 44 septies
 Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies
 Autres dispositifs
 Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies

Sociétés d'investissements immobiliers cotées
 Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)
 Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessible sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique Recherche de formulaires, numéros d'imprimés 2032 ou 2033, formulaires 2032-NOT ou 2033-NOT

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: MARCIALIS 1117 CHEMIN DU LAVARIN MC2 BAT A1 84000 AVIGNON Tél: 04.32.44.84.67	Nom et adresse du conseil: Tél:
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné: N° d'agrément du CGA	Identité du déclarant: Date: 28/03/2015 Lieu: AVIGNON Qualité et nom du signataire: Président Signature: E.D.C. SARL

Désignation de l'entreprise : **MIROITERIE AVIGNONNAISE SAS** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* **12**
 Adresse de l'entreprise **1619 AVENUE DE L'AMANDIER 84140 MONTEFRET** Durée de l'exercice précédent* **12**

Numéro SIRET* **4 3 7 7 7 6 5 1 1 0 0 0 3 6** Néant *

				Exercice N clos le. 13 11 22 01 4		N-1 13 11 22 01 3	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
	Frais de développement *	CX	CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	11 001	11 001		1 903
	Fonds commercial (1)	AH	AI	784 198	784 198		784 198
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	Terrains	AN	AO				
	Constructions	AP	AQ	11 610	11 610		692
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	227 927	211 287	16 640	482
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	496 166	432 788	63 377	71 482
Immobilisations en cours	AV	AW					
Avances et acomptes	AX	AY					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
	Autres participations	CU	CV				
	Créances rattachées à des participations	BB	BC				
	Autres titres immobilisés	BD	BE	10 000	10 000		30
	Prêts	BF	BG				
Autres immobilisations financières*	BH	BI	11 000	11 000		10 000	
TOTAL (II)		BJ	BK	1 551 901	666 687	885 214	868 787
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	94 344	3 672	90 672	72 764
	En cours de production de biens	BN	BO				
	En cours de production de services	BP	BQ				
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
	Marchandises	BT	BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	207 599	6 574	201 025	237 132
Autres créances (3)	BZ	CA	31 219		31 219	14 299	
Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC					
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	200 000		200 000	150 000
	Disponibilités	CF	CG	99 591		99 591	106 501
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	6 095		6 095	4 715
TOTAL (III)		CJ	CK	638 849	10 246	628 602	585 411
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	2 190 750	676 933	1 513 817
Renvois : (1) Dont droit au bail			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR	5 522
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

Désignation de l'entreprise : **MIROITERIE AVIGNONNAISE SAS**Néant *

		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :15.0....0.0.0.....)	DA	150 000	150 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	15 000	15 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	953 227	913 580
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	124 250	109 646
	Subventions d'investissement	DJ	3 811	4 811
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	1 246 288	1 193 038
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		2 016
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		2 016
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	34 650	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV		519
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	152 822	169 470
	Dettes fiscales et sociales	DY	72 114	65 789
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	7 943	4 353
Compte régul.	EB		19 013	
TOTAL (IV)	EC	267 529	259 144	
Ecarts de conversion passif * (V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 513 817	1 454 197	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	240 908	259 144
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :		MIROITERIE AVIGNONNAISE SAS						Néant	*
		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue	biens* services*	FD	1 814 633	FE		FF	1 814 633	1 678 486
			FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 814 633	FK		FL	1 814 633	1 678 486	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	1 000	1 000	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	6 713	15 831	
	Autres produits (1) (11)					FQ	884	6 684	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 823 230	1 702 002
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	716 155	603 713	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	21 580	7 371	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	527 685	328 925	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	5 679	14 363	
	Salaires et traitements*					FY	270 739	364 812	
	Charges sociales (10)					FZ	140 548	180 123	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	25 666	50 036	
			- dotations aux provisions			GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	5 629	4 617	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		2 016		
	Autres charges (12)					GE	222	6 319	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 670 742	1 562 295	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	152 488	139 707	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	4 853	2 997	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	4 853	2 997	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	891	239	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	891	239	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	3 963	2 758	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	156 451	142 464	

Désignation de l'entreprise : MIROITERIE AVIGNONNAISE SAS										Néant <input type="checkbox"/> *																																																																																																																																																																																																																																																																									
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3																																																																																																																																																																																																																																																																									
INCORP.	TOTAL I				CZ	795 199	D8	D9	Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		D9																																																																																																																																																																																																																																																																								
	TOTAL II								KD	KE		KF																																																																																																																																																																																																																																																																							
<table border="1"> <tr> <td colspan="12">Frais d'établissement et de développement</td> </tr> <tr> <td colspan="12">Autres postes d'immobilisations incorporelles</td> </tr> <tr> <td colspan="12">Terrains</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Constructions</td> <td>Sur sol propre</td> <td colspan="2">[Dont Composants]</td> <td>L9</td> <td></td> <td>KJ</td> <td></td> <td>KK</td> <td></td> <td>KL</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Sur sol d'autrui</td> <td colspan="2">[Dont Composants]</td> <td>M1</td> <td></td> <td>KM</td> <td></td> <td>KN</td> <td></td> <td>KO</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="4">Installations générales, agencements et aménagements des constructions *</td> <td>[Dont Composants]</td> <td>M2</td> <td>KP</td> <td>11 610</td> <td>KQ</td> <td></td> <td>KR</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="4">Installations techniques, matériel et outillage industriels</td> <td>[Dont Composants]</td> <td>M3</td> <td>KS</td> <td>210 060</td> <td>KT</td> <td></td> <td>KU</td> <td>17 867</td> </tr> <tr> <td rowspan="4">Autres immobilisations corporelles</td> <td colspan="4">Installations générales, agencements aménagements divers *</td> <td></td> <td>KV</td> <td>344 025</td> <td>KW</td> <td></td> <td>KX</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="4">Matériel de transport *</td> <td></td> <td>KY</td> <td>89 302</td> <td>KZ</td> <td></td> <td>LA</td> <td>11 940</td> </tr> <tr> <td colspan="4">Matériel de bureau et mobilier informatique</td> <td></td> <td>LB</td> <td>49 581</td> <td>LC</td> <td></td> <td>LD</td> <td>1 317</td> </tr> <tr> <td colspan="4">Emballages récupérables et divers *</td> <td></td> <td>LE</td> <td></td> <td>LF</td> <td></td> <td>LG</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="12">Immobilisations corporelles en cours</td> </tr> <tr> <td colspan="12">Avances et acomptes</td> </tr> <tr> <td colspan="12">TOTAL III</td> </tr> <tr> <td colspan="5"></td> <td>LN</td> <td>704 579</td> <td>LO</td> <td></td> <td>LP</td> <td>31 124</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="12">FINANCIÈRES</td> </tr> <tr> <td colspan="5">Participations évaluées par mise en équivalence</td> <td>8G</td> <td></td> <td>8M</td> <td></td> <td>8T</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="5">Autres participations</td> <td>8U</td> <td></td> <td>8V</td> <td></td> <td>8W</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="5">Autres titres immobilisés</td> <td>1P</td> <td>30</td> <td>1R</td> <td></td> <td>1S</td> <td>10 000</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="5">Prêts et autres immobilisations financières</td> <td>1T</td> <td>10 000</td> <td>1U</td> <td></td> <td>1V</td> <td>1 000</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="5">TOTAL IV</td> <td>LQ</td> <td>10 030</td> <td>LR</td> <td></td> <td>LS</td> <td>11 000</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="5">TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</td> <td>ØG</td> <td>1 509 808</td> <td>ØH</td> <td></td> <td>ØJ</td> <td>42 124</td> <td></td> </tr> </table>													Frais d'établissement et de développement												Autres postes d'immobilisations incorporelles												Terrains												Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants]		L9		KJ		KK		KL		Sur sol d'autrui	[Dont Composants]		M1		KM		KN		KO		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *				[Dont Composants]	M2	KP	11 610	KQ		KR		Installations techniques, matériel et outillage industriels				[Dont Composants]	M3	KS	210 060	KT		KU	17 867	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *					KV	344 025	KW		KX		Matériel de transport *					KY	89 302	KZ		LA	11 940	Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	49 581	LC		LD	1 317	Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		Immobilisations corporelles en cours												Avances et acomptes												TOTAL III																	LN	704 579	LO		LP	31 124		FINANCIÈRES												Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T			Autres participations					8U		8V		8W			Autres titres immobilisés					1P	30	1R		1S	10 000		Prêts et autres immobilisations financières					1T	10 000	1U		1V	1 000		TOTAL IV					LQ	10 030	LR		LS	11 000		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	1 509 808	ØH		ØJ	42 124				
Frais d'établissement et de développement																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Autres postes d'immobilisations incorporelles																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Terrains																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants]		L9		KJ		KK		KL																																																																																																																																																																																																																																																																									
	Sur sol d'autrui	[Dont Composants]		M1		KM		KN		KO																																																																																																																																																																																																																																																																									
Installations générales, agencements et aménagements des constructions *				[Dont Composants]	M2	KP	11 610	KQ		KR																																																																																																																																																																																																																																																																									
Installations techniques, matériel et outillage industriels				[Dont Composants]	M3	KS	210 060	KT		KU	17 867																																																																																																																																																																																																																																																																								
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *					KV	344 025	KW		KX																																																																																																																																																																																																																																																																									
	Matériel de transport *					KY	89 302	KZ		LA	11 940																																																																																																																																																																																																																																																																								
	Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	49 581	LC		LD	1 317																																																																																																																																																																																																																																																																								
	Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG																																																																																																																																																																																																																																																																									
Immobilisations corporelles en cours																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Avances et acomptes																																																																																																																																																																																																																																																																																			
TOTAL III																																																																																																																																																																																																																																																																																			
					LN	704 579	LO		LP	31 124																																																																																																																																																																																																																																																																									
FINANCIÈRES																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T																																																																																																																																																																																																																																																																										
Autres participations					8U		8V		8W																																																																																																																																																																																																																																																																										
Autres titres immobilisés					1P	30	1R		1S	10 000																																																																																																																																																																																																																																																																									
Prêts et autres immobilisations financières					1T	10 000	1U		1V	1 000																																																																																																																																																																																																																																																																									
TOTAL IV					LQ	10 030	LR		LS	11 000																																																																																																																																																																																																																																																																									
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	1 509 808	ØH		ØJ	42 124																																																																																																																																																																																																																																																																									
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4																																																																																																																																																																																																																																																																									
INCORP.	TOTAL I				IN	IO	CØ	LV	DØ	LW	795 199	D7																																																																																																																																																																																																																																																																							
	TOTAL II												IX	795 199																																																																																																																																																																																																																																																																					
<table border="1"> <tr> <td colspan="12">Frais d'établissement et de développement</td> </tr> <tr> <td colspan="12">Autres postes d'immobilisations incorporelles</td> </tr> <tr> <td colspan="12">Terrains</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Constructions</td> <td>Sur sol propre</td> <td colspan="2">[Dont Composants]</td> <td>IQ</td> <td></td> <td>MA</td> <td></td> <td>MB</td> <td></td> <td>MC</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Sur sol d'autrui</td> <td colspan="2">[Dont Composants]</td> <td>IR</td> <td></td> <td>MD</td> <td></td> <td>ME</td> <td></td> <td>MF</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="4">Inst. gales, agents et am. des constructions</td> <td></td> <td>IS</td> <td>MG</td> <td>11 610</td> <td>MH</td> <td></td> <td>MI</td> <td>11 610</td> </tr> <tr> <td colspan="4">Installations techniques, matériel et outillage industriels</td> <td></td> <td>IT</td> <td>MJ</td> <td>227 927</td> <td>MK</td> <td></td> <td>ML</td> <td>227 927</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Autres immobilisations corporelles</td> <td colspan="4">Inst. gales, agents, aménagements divers</td> <td></td> <td>IU</td> <td>MM</td> <td>344 025</td> <td>MN</td> <td></td> <td>MO</td> <td>344 025</td> </tr> <tr> <td colspan="4">Matériel de transport</td> <td></td> <td>IV</td> <td>MP</td> <td>101 242</td> <td>MQ</td> <td></td> <td>MR</td> <td>101 242</td> </tr> <tr> <td colspan="4">Matériel de bureau et mobilier informatique</td> <td></td> <td>IW</td> <td>MS</td> <td>50 898</td> <td>MT</td> <td></td> <td>MU</td> <td>50 898</td> </tr> <tr> <td colspan="4">Emballages récupérables et divers *</td> <td></td> <td>IX</td> <td>MV</td> <td></td> <td>MW</td> <td></td> <td>MX</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="12">Immobilisations corporelles en cours</td> </tr> <tr> <td colspan="12">Avances et acomptes</td> </tr> <tr> <td colspan="12">TOTAL III</td> </tr> <tr> <td colspan="5"></td> <td>IY</td> <td>NG</td> <td>735 703</td> <td>NH</td> <td></td> <td>NI</td> <td>735 703</td> </tr> <tr> <td colspan="12">FINANCIÈRES</td> </tr> <tr> <td colspan="5">Participations évaluées par mise en équivalence</td> <td>IZ</td> <td>ØU</td> <td></td> <td>M7</td> <td></td> <td>ØW</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="5">Autres participations</td> <td>IØ</td> <td>ØX</td> <td></td> <td>ØY</td> <td></td> <td>ØZ</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="5">Autres titres immobilisés</td> <td>I1</td> <td>2B</td> <td>30</td> <td>2C</td> <td>10 000</td> <td>2D</td> <td>10 000</td> </tr> <tr> <td colspan="5">Prêts et autres immobilisations financières</td> <td>I2</td> <td>2E</td> <td></td> <td>2F</td> <td>11 000</td> <td>2G</td> <td>11 000</td> </tr> <tr> <td colspan="5">TOTAL IV</td> <td>I3</td> <td>NJ</td> <td>30</td> <td>NK</td> <td>21 000</td> <td>2H</td> <td>21 000</td> </tr> <tr> <td colspan="5">TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</td> <td>I4</td> <td>ØK</td> <td>30</td> <td>ØL</td> <td>1 551 901</td> <td>ØM</td> <td>1 551 901</td> </tr> </table>												Frais d'établissement et de développement												Autres postes d'immobilisations incorporelles												Terrains												Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants]		IQ		MA		MB		MC		Sur sol d'autrui	[Dont Composants]		IR		MD		ME		MF		Inst. gales, agents et am. des constructions					IS	MG	11 610	MH		MI	11 610	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT	MJ	227 927	MK		ML	227 927	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers					IU	MM	344 025	MN		MO	344 025	Matériel de transport					IV	MP	101 242	MQ		MR	101 242	Matériel de bureau et mobilier informatique					IW	MS	50 898	MT		MU	50 898	Emballages récupérables et divers *					IX	MV		MW		MX		Immobilisations corporelles en cours												Avances et acomptes												TOTAL III																	IY	NG	735 703	NH		NI	735 703	FINANCIÈRES												Participations évaluées par mise en équivalence					IZ	ØU		M7		ØW		Autres participations					IØ	ØX		ØY		ØZ		Autres titres immobilisés					I1	2B	30	2C	10 000	2D	10 000	Prêts et autres immobilisations financières					I2	2E		2F	11 000	2G	11 000	TOTAL IV					I3	NJ	30	NK	21 000	2H	21 000	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4	ØK	30	ØL	1 551 901	ØM	1 551 901
Frais d'établissement et de développement																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Autres postes d'immobilisations incorporelles																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Terrains																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants]		IQ		MA		MB		MC																																																																																																																																																																																																																																																																									
	Sur sol d'autrui	[Dont Composants]		IR		MD		ME		MF																																																																																																																																																																																																																																																																									
Inst. gales, agents et am. des constructions					IS	MG	11 610	MH		MI	11 610																																																																																																																																																																																																																																																																								
Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT	MJ	227 927	MK		ML	227 927																																																																																																																																																																																																																																																																								
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers					IU	MM	344 025	MN		MO	344 025																																																																																																																																																																																																																																																																							
	Matériel de transport					IV	MP	101 242	MQ		MR	101 242																																																																																																																																																																																																																																																																							
Matériel de bureau et mobilier informatique					IW	MS	50 898	MT		MU	50 898																																																																																																																																																																																																																																																																								
Emballages récupérables et divers *					IX	MV		MW		MX																																																																																																																																																																																																																																																																									
Immobilisations corporelles en cours																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Avances et acomptes																																																																																																																																																																																																																																																																																			
TOTAL III																																																																																																																																																																																																																																																																																			
					IY	NG	735 703	NH		NI	735 703																																																																																																																																																																																																																																																																								
FINANCIÈRES																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Participations évaluées par mise en équivalence					IZ	ØU		M7		ØW																																																																																																																																																																																																																																																																									
Autres participations					IØ	ØX		ØY		ØZ																																																																																																																																																																																																																																																																									
Autres titres immobilisés					I1	2B	30	2C	10 000	2D	10 000																																																																																																																																																																																																																																																																								
Prêts et autres immobilisations financières					I2	2E		2F	11 000	2G	11 000																																																																																																																																																																																																																																																																								
TOTAL IV					I3	NJ	30	NK	21 000	2H	21 000																																																																																																																																																																																																																																																																								
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4	ØK	30	ØL	1 551 901	ØM	1 551 901																																																																																																																																																																																																																																																																								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : **MIROITERIE AVIGNONNAISE SAS**Néant *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	9 098	PF	1 903	PG		PH	11 001		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	10 918	PW	692	PX		PY	11 610		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	209 579	QA	1 709	QB		QC	211 287		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	332 525	QE	6 027	QF		QG	338 552		
	Matériel de transport	QH	36 790	QI	11 966	QJ		QK	48 756		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	42 112	QM	3 369	QN		QO	45 481		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL III		QU	631 923	QV	23 763	QW		QX	655 686		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		QN	641 021	OP	25 666	OQ		OR	666 687		

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissement TOTAL I	M9		N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7		N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains	Q2		Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. an. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL				NM			NO			
Total général (I+II+III+IV)	NP		NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW			Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ			

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : **MIROITERIE AVIGNONNAISE SAS**Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB	IC	ID
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF	IG	IH
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinqui H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
	Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B
- corporelles			6E	6F	6G
- titres mis en équivalence			02	03	04
- titres de participation			9U	9V	9W
- autres immobilisations financières(1)*			06	07	08
Sur stocks et en cours		6N	6P	6R	6S
Sur comptes clients		6T	6U	6V	6W
Autres provisions pour dépréciation (1) *		6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III		7B	TY	TZ	UA
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	5 629	UF	2 016
	- financières	UG		UH	
	- exceptionnelles	UJ		UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

Désignation de l'entreprise :		MIROITERIE AVIGNONNAISE SAS		Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
				1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	11 000	UV		UW	11 000			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	5 522		0		5 522			
	Autres créances clients		UX	202 077		202 077					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtes ou remis en garantie * UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	500		500					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	21 109		21 109				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	8 667		8 667				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	943		943					
	Charges constatées d'avance		VS	6 095		6 095					
	TOTAUX			VT	255 914	VU	239 392	VV	16 522		
RENVOS	(1)	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	313		313					
	à plus de 1 an à l'origine		VH	34 337		7 716		26 621			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	152 822		152 822						
Personnel et comptes rattachés		8C	2 921		2 921						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	45 640		45 640						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	12 372		12 372					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 026		1 026					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	10 156		10 156						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	7 943		7 943						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	267 529	VZ	240 908		26 621			
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	39 985	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	5 647	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : MIROITERIE AVIGNONNAISE SAS						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 4		
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprise à l'IS)		WG			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX			
	Amendes et pénalités		WJ		2 2 8		Charges financières (art. 212 bis)*		XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*									
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)									
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)							
			- imposées au taux de 0 %							
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *				- Plus-values nettes à court terme		- Plus-values soumises au régime des fusions			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)										
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé		DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)		
				Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)		SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		
								TOTAL I		
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *										
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							
			- imposées aux taux de 0 %							
			- imposées aux taux de 19 %							
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							
		- imputées sur les déficits antérieurs								
Autres plus-values imposées au taux de 19 %										
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A				
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										
Majoration d'amortissement *										
Mesures d'incitation	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9		Entreprises nouvelles 44 sexties		L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexties A)	
	Pôle de compétitivité (art. 44 undecies)		L6		Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 209C)		K3		Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	
	Zone franche urbaine (art. 44 octies et octes A)		ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		1F		Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	
					Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)										
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé						Créance dérogée par le report en arrière du déficit		ZI		
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		déficit (II moins I)		XI		138 395		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN		138 395		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 Dossier N° 000776 en Euros.

Désignation de l'entreprise : MIROITERIE AVIGNONNAISE SAS Néant *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	
---	----	--

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
C 3 S	9K		9L	2 742
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	2 742
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher) XU

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11 **TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : MIROITERIE AVIGNONNAISE SAS												Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		{ - Réserves légales - Autres réserves		ZB		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			OD	1 09 646		Dividendes		ZD			39 646	
	Prélèvements sur les réserves			OE			Autres répartitions		ZE			70 000	
							Report à nouveau		ZF			0	
	TOTAL I			OF	1 09 646				ZG				
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)													
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice											XV		
RENSEIGNEMENTS DIVERS													
											Exercice N :	Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7			YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS						
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT	247 561		133 415			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8			XQ	83 992		82 007			
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU	552		744			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	33 026		9 232			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV			278			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES			ST	162 553		103 248			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	527 685		328 925			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	879		3 515			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers			ZS			9Z	4 800		10 848			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	5 679		14 363			
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée						YY	344 916		313 770			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	237 989		183 093			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2013)*						OB	234 215					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						OS						
	- Effectif moyen du personnel * (dont: apprentis: <input type="text"/> 1 handicapés): <input type="text"/>						YP	11		13			
	- Effectif affecté à l'activité artisanale						RL	5					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK		%		%		
	- Numéro de centre de gestion agréé *			XP			- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)		Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	0	
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.			JA		Plus-values à 15 %		JK		Plus-values à 0 %		JL	
						Plus-values à 19 %		JM		Imputations		JC	
	Groupe : résultat d'ensemble.			JD		Plus-values à 15 %		JN		Plus-values à 0 %		JO	
						Plus-values à 19 %		JP		Imputations		JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : MIROITERIE AVIGNONNAISE SAS Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1	TITRES CM	30			30
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)		
				⑦	⑧	⑩			
						19 %		15 % ou 16 %	0 %
I - Immobilisations *	1	30							
	2								
	3								
	4								
	5								
	6								
	7								
	8								
	9								
	10								
	11								
	12								

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑨)

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)

CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (⑪)

(A)

(B)

(ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : MIROITERIE AVIGNONNAISE SASNéant *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 16% ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 16%	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

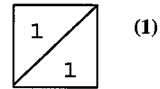
Désignation de l'entreprise : <u>MIROITERIE AVIGNONNAISE SAS</u>					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <u>MIROITERIE AVIGNONNAISE SAS</u>			Néant <input type="checkbox"/> *
Exercice ouvert le : <u>01012014</u>		et clos le : <u>31122014</u>	Durée en nombre de mois <u>12</u>
I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	OA		
Production vendue - Biens	OB	1 814 633	
Production vendue - Services	OC		
Production stockée	OD		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF	1 000	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	OH	884	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 1	OM	1 816 517	
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)			
Achats de marchandises (droits de douanes compris)	ON		
Variation de stock (marchandises)	OO		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	716 155	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	OQ	(21 580)	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	450 039	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	222	
Abandons de créances à caractère commercial	OX		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	OZ		
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
TOTAL 2	OJ	1 144 835	
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	671 682
IV - Contribution sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)	SA	671 682	
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	x	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	1 814 633	
Période de référence	GY	01/01/2014	GZ 31/12/2014
Date de cessation	HR		
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).			
1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.			
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.			

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



N° de dépôt

Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 4

N° SIRET 4 3 7 7 7 6 5 1 1 0 0 0 3 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE MIROITERIE AVIGNONNAISE SAS

ADRESSE (voie) 1619 AVENUE DE L'AMANDIER

CODE POSTAL 84140 VILLE MONTFAVET

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 1 000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SARL Dénomination E.D.C. SARL N° SIREN (si société établie en France) 752443713 % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 1 000 Adresse : N° 24 Voie RUE DE LA PEPINIERE Code postal 84000 Commune AVIGNON 2 Pays

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case. (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle. * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X	
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X	
- REGLES ET METHODES COMPTABLES		
Principes et conventions générales	X	
Dérogations	X	
Permanence ou changement de méthodes	X	
Informations générales complémentaires	X	
Informations complémentaires (CICE)	X	
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN		
Etat des immobilisations	X	
Etat des amortissements	X	
Etat des provisions	X	
Etat des échéances des créances et des dettes	X	
Composition du capital social	X	
Frais d'établissement		NA
Frais de recherche appliquée et de développement		NA
Fonds commercial	X	
Autres immobilisations incorporelles	X	
Evaluation des immobilisations corporelles	X	
Evaluation des amortissements	X	
Titres immobilisés	X	
Créances immobilisées		NA
Evaluation des matières et marchandises	X	
Evaluations des produits et en cours	X	
Dépréciation des stocks et en cours	X	
Evaluation des créances et des dettes	X	
Dépréciation des créances	X	
Avances ou crédits alloués aux dirigeants	X	
Produits à recevoir	X	
Charges à payer	X	
Charges et produits constatés d'avance	X	
Subventions d'équipement	X	
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT		
Charges et produits financiers concernant les entr. liées	X	
Honoraires des commissaires aux comptes	X	
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS		
Dettes garanties par des sûretés réelles	X	
Montant des engagements financiers	X	

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

SOMMAIRE

Informations en matière de crédit bail	X
Engagement en matière de pensions et retraites	X

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Produits et charges exceptionnels	X
Produits et charges sur exercices antérieurs	X
Résultats financiers des cinq derniers exercices	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

(Code du Commerce Art. R 123-196 3°)

NEANT

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(Code du Commerce - Art. R 123-196 1° et 2°; PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

A l'exception des dérogations suivantes :

NEANT

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 16 314 €.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014

La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.
Au titre de l'année écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 16 314 Euros,
que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	8 371
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	7 943
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	16 314

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués,
ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

ANNEXE

Exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014

Composition du capital social

(Code du Commerce Art. R 123-197; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
TITRES	150.0000	1 000			1 000

ANNEXE

Exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
FONDS DE COMMERCE FUSION AVEC SA FILIALE EN 2012			784 198	784 198	
Total			784 198	784 198	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

	Valeurs	Taux d'amortissement
LOGICIELS DE COMPTABILITE ET PAIE	1 161	100.00
LOGICIELS DE GESTION COMMERCIALE ET RESEAU	9 840	100.00

Evaluation des immobilisations corporelles

(Code du Commerce Art. R 123-196 1°)

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014

Evaluation des amortissements

(Code du Commerce Art. R 123-196 2°)

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	8 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(Code du Commerce Art. R 123-196 4°; PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(Code du Commerce Art. R 123-196 4°; PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Dépréciation des stocks

(Code du Commerce Art. R 123-196 2°; PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Avances ou crédits alloués aux dirigeants

(Code du Commerce Art. R. 123-197-8°)

NEANT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014

Produits à recevoir

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Autres créances	
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	950
Total	950

COMPTE A TERME

ANNEXE

Exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014

Charges à payer

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 13
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 087
Dettes fiscales et sociales	3 947
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	5
Total	6 352

ANNEXE

Exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014

Charges et produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	6 095
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	6 095

Subventions d'équipement

SUBVENTION DE 5000 € DESTINEE A FINANCER UN VEHICULE ET
AMORTIE SUR LA DUREE D'UTILISATION

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(Code du Commerce Art. R 123-197; PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 2719.20 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 2 719.20 €
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences NEANT directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 :

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(Code du Commerce Art. R 123-196; PCG Art. 531-2/9)

Engagements financiers

(Code du Commerce Art. R 123-196; PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements reçus

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Engagement en matière de pensions et retraites

(Code du Commerce Art. R 123-197; PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice. les indemnités des salariés ouvriers sont payées par la Caisse PRO BTP

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Charges et produits sur exercices antérieurs

(PCG Art. 831-2/13)

Le 18/05/2015
E.D.C. SARL Président

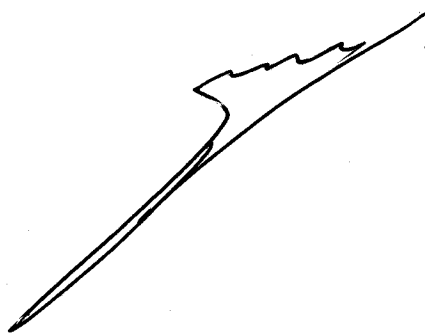
A handwritten signature in black ink, consisting of a series of connected loops and a long, sweeping tail that extends downwards and to the left.

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerce Art. R 225-102)

	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000
Nbre des actions ordinaires existantes	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	69 589	65 590	1 635 957	1 678 486	1 814 633
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	100 476	125 603	292 998	192 294	186 502
Impôts sur les bénéficiés		18 156	29 384	34 873	32 973
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	100 476	26	197 796	109 646	124 250
Résultat distribué	60 000	60 000	288 000	25 000	70 000
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	100.41	125.63	263.61	157.42	153.53
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	100.48	0.03	197.80	109.65	124.25
Dividende distribué à chaque action	60.00	60.00	288.00	25.00	70.00
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	1	1	14	13	11
Montant de la masse salariale de l'exercice	34 620	359 022	337 889	364 812	270 739
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	13 403	215 774	215 774	180 123	140 548



ASSOCIES

COMMISSARIAT AUX COMPTES

Rapport du Commissaire aux Comptes

Sommaire

- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels
- Annexe : états financiers de l'exercice 2014

MIROITERIE AVIGNONNAISE

Société par Actions Simplifiée au capital de 50 000 euros

Siège social : 1619 Avenue de l'Amandier

ZI de Fontcouverte

84000 AVIGNON

SIRET : 437 776 511 00036

Exercice clos le 31 décembre 2014

**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels**

MIROITERIE AVIGNONNAISE

Société par Actions Simplifiée au capital de 50 000 euros
Siège social : 1619 Avenue de l'Amandier
ZI de Fontcouverte
84000 AVIGNON

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux Associés,

En exécution de la mission qui a été confiée à notre société, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- le contrôle des comptes annuels de votre société, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre société à la fin de cet exercice.

.../...





2 - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les appréciations auxquelles nous avons procédé au regard du choix des méthodes comptables suivies, des estimations comptables significatives retenues pour l'arrêté des comptes ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

3 - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

A Avignon,
Le 06 juin 2015

Le Commissaire aux Comptes
AXIOME PROVENCE AUDIT
Philippe LECHAT



ANNEXE

ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2014

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2014	12	31/12/2013	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 150 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	150 000		150 000			
	RESERVES						
	Réserve légale	15 000		15 000			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	953 227		913 580		39 646	4.34
	Report à nouveau						
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	124 250		109 646		14 604	13.32
	Subventions d'investissement Provisions réglementées	3 811		4 811		1 000	20.79
	TOTAL I	1 246 288		1 193 038		53 250	4.46
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	TOTAL II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges			2 016		2 016	100.00
	TOTAL III			2 016		2 016	100.00
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	34 388				34 388	
	Concours bancaires courants	262				262	
	Emprunts et dettes financières diverses			519		519	100.00
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
DETTES D'EXPLOITATION							
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	152 822		169 470		16 648	9.82	
Dettes fiscales et sociales	72 114		65 789		6 325	9.61	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	7 943		4 353		3 590	82.49	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)			19 013		19 013	100.00
	TOTAL IV	267 529		259 144		8 386	3.24
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 513 817		1 454 197		59 619	4.10

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

240 908

259 144

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2014	12	31/12/2013	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	4 853		2 997	1 857 61.97
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL V	4 853		2 997	1 857 61.97
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	891		239	652 272.78
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL VI	891		239	652 272.78
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	3 963		2 758	1 205 43.70
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	156 451		142 464	13 987 9.82
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			1 045	1 045 100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 000		4 286	3 286 76.67
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
TOTAL VII	1 000		5 331	4 331 81.24
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	228		3 276	3 048 93.04
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
TOTAL VIII	228		3 276	3 048 93.04
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	772		2 055	1 283 62.43
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	32 973		34 873	1 900 5.45
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)	1 829 083		1 710 329	118 754 6.94
TOTAL DES CHARGES (II-IV+VI+VIII+IX+X)	1 704 833		1 600 683	104 150 6.51
5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	124 250		109 646	14 504 13.32

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

MARCIALIS

ANNEXE

SOMMAIRE

Informations en matière de crédit bail	X
Engagement en matière de pensions et retraites	X

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Produits et charges exceptionnels	X
Produits et charges sur exercices antérieurs	X
Résultats financiers des cinq derniers exercices	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014

La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.
Au titre de l'année écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 27 127 Euros,
que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	19 184
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	7 943
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	27 127

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués,
ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

Désignation de l'entreprise : MIROITERIE AVIGNONNAISE SAS										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	795 199	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *				Dont Composants	M2	11 610	KP		KQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				Dont Composants	M3	210 060	KS		KT	17 867	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *					KV	344 025	KW		KX	
		Matériel de transport *					KY	89 302	KZ		LA	11 940
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	49 581	LC		LD	1 317
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	704 579	LO		LP	31 124	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
Autres participations					8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés					1P	30	1R		1S	10 000		
Prêts et autres immobilisations financières					1T	10 000	1U		1V	1 000		
TOTAL IV					LQ	10 030	LR		LS	11 000		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	1 509 808	ØH		ØJ	42 124		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	795 199	LW	795 199	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF	
	Inst. gales, agencés et am. des constructions					IS		MG	11 610	MH	11 610	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ	227 927	MK	227 927	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers					IU		MM	344 025	MN	344 025
		Matériel de transport					IV		MP	101 242	MQ	101 242
	Matériel de bureau et informatique, mobilier					IW		MS	50 898	MT	50 898	
	Emballages récupérables et divers *					IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		
Avances et acomptes					NC		ND		NE			
TOTAL III					IY		NG	735 703	NH	735 703		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7		
	Autres participations					IO		ØX		ØY		
	Autres titres immobilisés					II	30	2B	10 000	2C	10 000	
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E	11 000	2F	11 000	
	TOTAL IV					I3	30	NJ	21 000	NK	21 000	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4	30	ØK	1 551 901	ØL	1 551 901	ØM	1 551 901

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : MIROITERIE AVIGNONNAISE SASNéant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB	IC	ID				
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF	IG	IH				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	2 016	4B	2 016	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X	5Y		
	TOTAL II	5Z	2 016	TV	2 016	TW	TX		
	Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D		
- corporelles			6E	6F	6G	6H			
- titres mis en équivalence			Ø2	Ø3	Ø4	Ø5			
- titres de participation			9U	9V	9W	9X			
- autres immobilisations financières(1)*			Ø6	Ø7	Ø8	Ø9			
Sur stocks et en cours		6N		6P	3 672	6R	3 672	6S	
Sur comptes clients		6T	4 617	6U	1 957	6V	6 574	6W	
Autres provisions pour dépréciation (1) *		6X		6Y		6Z		7A	
TOTAL III		7B	4 617	TY	5 629	TZ		UA	10 246
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	6 633	UB	5 629	UC	2 016	UD	10 246
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	5 629	UF	2 016			
	- financières		UG		UH				
	- exceptionnelles		UJ		UK				

titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

IOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

ANNEXE

Exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014

Composition du capital social

(Code du Commerce Art. R 123-197; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
TITRES	150.0000	1 000			1 000

ANNEXE

Exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

	Valeurs	Taux d'amortissement
LOGICIELS DE COMPTABILITE ET PAIE	1 161	100.00
LOGICIELS DE GESTION COMMERCIALE ET RESEAU	9 840	100.00

Evaluation des immobilisations corporelles

(Code du Commerce Art. R 123-196 1°)

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014

Produits à recevoir

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Autres créances	
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	950
Total	950

COMPTE A TERME

Charges et produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	6 095
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	6 095

Subventions d'équipement

SUBVENTION DE 5000 € DESTINEE A FINANCER UN VEHICULE ET
AMORTIE SUR LA DUREE D'UTILISATION

Engagement en matière de pensions et retraites

(Code du Commerce Art. R 123-197; PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice. les indemnités des salariés ouvriers sont payées par la Caisse PRO BTP

ANNEXE

Exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014

Charges et produits sur exercices antérieurs

(PCG Art. 831-2/13)

Le 18/05/2015
E.D.C. SARL Président

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes

MIROITERIE AVIGNONNAISE

Société par Actions Simplifiée au capital de 50 000 euros
Siège social : 1619 Avenue de l'Amandier
ZI de Fontcouverte
84000 AVIGNON

**Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2014**

Aux Associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article 227-10 du code de commerce.

A Avignon,
Le 6 juin 2015

Le Commissaire aux Comptes
AXIOME PROVENCE AUDIT
Philippe LECHAT



MIROITERIE AVIGNONNAISE
SAS au capital de 150 000 Euros
Siège social : 1619 AVENUE DE L'AMANDIER
84000 AVIGNON

RCS AVIGNON N° 437 776 511

PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L' ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2015

L'an deux mille Quinze,
Le 30 juin,
AVIGNON,

Les actionnaires de la société MIROITERIE AVIGNONNAISE, société Anonyme Simplifiée au capital de 150 000 €, divisé en 1000 actions de 150 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation de la Présidence par lettre simple en date du 10 JUIN 2015.

Une feuille de présence est signée par les actionnaires entrant en séance

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.
L'assemblée est présidée par Mr Etienne De CHEZELLES représentant la SARL EDC
Président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les actionnaires représentés possèdent les 1000 actions composant le capital.
L'assemblée générale constate que la SARL AXIOME PROVENCE AUDIT ASSOCIES, commissaire aux comptes a été régulièrement convoqué par lettre simple en date du 10 juin 2015.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la Présidence,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et quitus à la présidence,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223.19 du Nouveau Code de Commerce, et décision à cet égard,
- Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence à l'Assemblée
- Les copies des lettres de convocation
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014,
- le rapport de gestion établi par la Présidence,
- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227.10 du Code de Commerce,
- le rapport du commissaire aux comptes ;
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'approbation de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227.10 du Nouveau Code de Commerce, établis par la gérance.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2014, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport, et confirme qu'il n'y a pas d'accord d'intéressement mis en place au cours de cet exercice

En conséquence, elle donne à la Présidence quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la Présidence et décide d'affecter le bénéfice de 124 249,94 € de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice :	124 249,94 €
- Autres réserves	- 24 249 ,94 €
- Dividendes	- 100 000,00 €
- Soit 100 € par action	
- Solde	0 €

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividende par action pour les trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	dividendes	Avoirs fiscaux
31/12/2013	70 000 €	0 €
31/12/2012	285 000 €	0 €
31/12/2011	60 000 €	0 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227.10 du Nouveau Code de Commerce, et statuant sur ce rapport, approuve les conventions conclues antérieurement et qui se sont poursuivies entre la société et les associés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

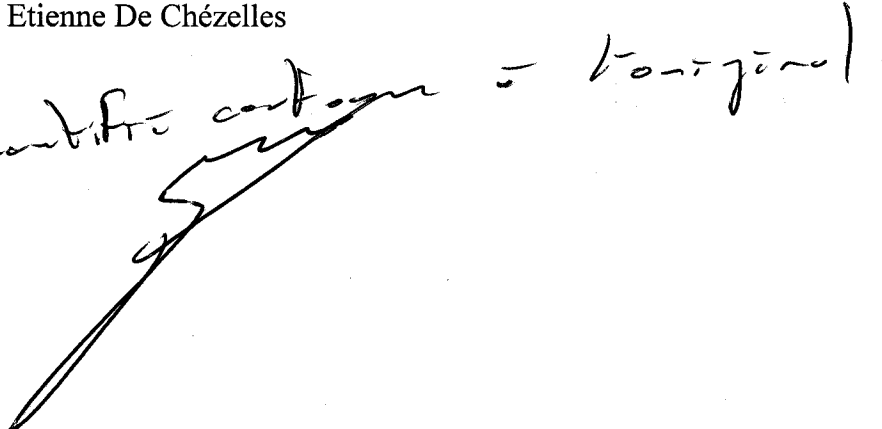
Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président.

Pour E.d.C. Mr Etienne De Chézelles

certifié conforme = homologué.



MIROITERIE AVIGNONNAISE

SAS au capital de 150 000 Euros

Siège social : 1619 AVENUE DE L'AMANDIER

84000 AVIGNON

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT

SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Chers associés

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire conformément aux dispositions statutaires et légales en vigueur, pour vous rendre compte de l'activité de notre société et soumettre à votre approbation les comptes de notre dernier exercice social.

Nous vous faisons part des principales actions que nous avons menées et des objectifs poursuivis.

I Activité, résultats, situation financière, évolutions

Présentation générale de la situation et de l'activité de la société

La société a poursuivi son activité qui a progressé de 8% par rapport à 2013. Il ressort des chiffres commentés ci-après que l'activité de la société s'est traduite par un bénéfice de 124 249,94 € pour l'exercice clos contre un bénéfice de 109 646 €, soit une variation de + 13.31 % .

Nous vous présentons une analyse succincte des résultats les plus significatifs sur une période de deux ans : chiffre d'affaires global, résultat courant et résultat net, capacité d'autofinancement, chiffre d'affaires par secteurs d'activité par zones géographiques. à savoir:

- *Résultat de la société.*
- *Progrès réalisés ou difficultés rencontrées.*
- *Perspectives d'avenir.*

Chiffre d'affaires et résultat d'exploitation

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 Le chiffre d'affaires s'est élevé à la somme de de 1 829 083 € contre 1 710 329 €

Le résultat net comptable se solde par un bénéfice d'un montant de 124 249,94 €, soit 6,79 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Notre compte de résultat présente les caractéristiques suivantes :

- Le total des produits de l'exercice s'est élevé à 1 829 083 Euros contre 1 710 329 Euros pour l'exercice précédent soit une progression de 6,94 %.

- Le total des charges de l'exercice s'est élevé à 1 704 833 Euros contre 1 600 683 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 7 %.

La marge brute ressort à 57,78% contre 60,68% en 2013.

Le résultat d'exploitation est de 152 488 € en 2014 contre 139 707 101 224 € en 2013, soit une progression de 9,15.

Nos frais de personnel se sont élevés à la somme de 411 287 Euros contre 544 935 e en 2013 et représentent 22.62 % du chiffre d'affaires hors taxes. Nous enregistrons une diminution de 75,47% % par rapport à l'exercice précédent.

- Les dotations au compte d'amortissement et provision se sont élevées à la somme de 31 295 € contre 56 669 Euros en 2013 et représentent 1.72 % du chiffre d'affaires hors taxes.

- Le résultat courant avant impôt et pertes et profits exceptionnels se traduit par un bénéfice de 156 451 € contre 142 464 Euros en 2013 soit 8,62 % du chiffre d'affaires hors taxes .

Solvabilité à Court Terme de la Société (Valeurs réalisables et disponibles - Dettes à court terme) :

Exercice précédent	507 932 -	259 144 =	248 788
Exercice en cours	531 835 -	240 908 =	290 927

Soit une augmentation de 42 139 Euros .

Au vu de ces résultats bénéficiaires et des premières mois, il ya aura une progression de l'activité sur l'exercice 2015 notamment grâce à l'activité chantiers qui a été développé par le service commercial.

L'accueil et le développement de l'activité négoce des clients particuliers et professionnels a été amélioré par la réfection du showroom .

L'effectif salarié moyen s'élève à 11.

Résultats financiers et trésorerie

Les charges financières ont représenté 891 €

Le montant de notre endettement est de 267 529 € contre 259 544 € en 2013

Le poste est résumé dans le tableau ci-après

	N (12 mois)	N-1
Emprunts et dettes financières diverses	34 650 €	519 €
Fournisseurs et comptes rattachés	152 822 €	169 470 €
Dettes fiscales et sociales	72 114 €	65 789 €
Autres dettes et produits avance	7 943 €	23 366 €

Présentation des comptes

La situation que nous venons de vous exposer est reflétée dans les comptes annuels, le bilan et l'annexe que nous vous présentons.

Les comptes qui vous sont soumis sont présentés de façon identique à ceux de l'exercice précédent.

II Présence et activité des filiales

Nous vous rappelons que notre société ne détient pas de filiales

III Perspectives pour 2015

Notre politique commerciale et l'accueil lié à la réorganisation de notre showroom en 2014 devrait nous permettre de développer le chiffre d'affaires au vu des premiers mois de 2015.

Cependant, la baisse de l'activité générale sur le plan économique peut conduire à des baisses de rentabilité.

IV Événements importants

Néant

V Dépenses de recherches et de développement

Au cours de l'exercice notre société n'a engagé aucune dépense de recherche et de développement.

VI Autres mentions légales à porter sur le rapport selon le cas

Délais de paiement

Les informations prévues par les articles L.441-6-1 et D.441-4 du code de commerce, sont présentées dans le tableau suivant:

Dettes fournisseurs (en €)				
Exercices	Factures à 30 jours	Factures à 45 jours	Factures à 60 jours	Autres délais
2014 ...	85 711 €		67 111 €	

Dépenses non déductibles

Nous vous demandons de vous prononcer sur les dépenses non déductibles fiscalement engagées au titre de l'exercice pour un montant de 228 € euros représentant un impôt de 76 € pour des amendes .

Autres points sur lesquels les associés seront appelés à statuer:

Conventions réglementées

Nous vous demandons de statuer sur le rapport établi par le commissaire aux comptes portant sur les conventions visées à l'article L 227-10 du code de commerce poursuivies au cours de l'exercice écoulé telles qu'elles sont décrites dans ce rapport et d'approuver ces conventions.

Affectation du résultat

Nous vous proposons de répartir le bénéfice de l'exercice se montant à 109 646,22 € de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice :	124 249,94 €
- Autres réserves	- 24 249 ,94 €
- Dividendes	- 100 000,00 €
- Soit 100 € par action	
- Solde	0 €

Pour nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, le montant des dividendes distribués au cours des trois dernières années dans le tableau ci-dessous.

Exercice	dividendes	Avoirs fiscaux
31/12/2013	70 000 €	0 €
31/12/2012	285 000 €	0 €
31/12/2011	60 000 €	0 €

Années	Distribution globale	Abattement	Avoirs fiscaux
2013	70 000 €		
2012	285 000 €		
2011	60 000 €		

Conformément à la loi, nous vous rappelons que le présent rapport et la résolution relative à l'affectation des résultats devront être déposés avec les comptes annuels auprès du registre du commerce et des sociétés.

Nous demeurons à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements complémentaires que vous pourriez souhaiter.

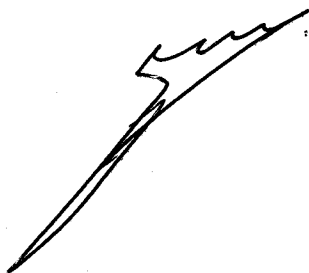
En conclusion, nous vous demandons de bien vouloir approuver l'affectation des résultats qui vous a été proposée, les comptes annuels tels qu'il vous ont été présentés et donner quitus du conseil d'administration de sa gestion en adoptant les résolutions qui vont vous être soumises.

Votre commissaire aux comptes va vous donner lecture de son rapport et nous vous demandons de l'approuver.

Le Président

Pour E.d.C. SARL

Monsieur Etienne De Chézelles





MARCIALIS Armand
1117 Chemin du LAVARIN
84000 AVIGNON
Tel : 04.32.44.84.67
Fax : 04.90.39.81.01
Mail : a_marcialis@orange.fr



Expert Comptable
Inscrit à l'Ordre de Marseille
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Inscrit près la Cour d'Appel de Nîmes

Monsieur le Greffier
du Tribunal de Commerce d'Avignon
2 BD LIMBERT
BP 21063
84097 AVIGNON Cedex 9

Avignon le 02/01/2018

Réf. : MIROITERIE AVIGNONNAISE SAS
R.C.S. AVIGNON B 437 776 511

Monsieur le Greffier,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint aux fins de dépôt au Greffe pour la SAS MIROITERIE AVIGNONNAISE à AVIGNON :

- le PV de l'AGO du 30 JUIN 2015,
- le rapport de la Présidence sur les opérations des exercices clos le 31/12/2014
- les liasses fiscales et l'annexe au 31/10/2014
- Le rapport du Commissaire aux Comptes

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de mes sentiments distingués.

A. MARCIALIS

